

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 390

présenté par

M. Cordier, M. Bourgeaux, M. Brigand, M. Dubois, M. Viry, Mme Tabarot, Mme Gruet,
Mme Anthoine, M. Jean-Pierre Vigier, M. Seitlinger, M. Bazin et M. Gosselin

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 104 par les mots :

« , en priorité dans les territoires ayant un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir que les territoires connaissant un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale seront prioritaires pour l'installation de certains services relevant de l'administration centrale.